

Pièce 24 - Avis ARS 01-2025

Projet de Parc Eolien Plaine de Champagne I



Septembre 2025



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délégation Territoriale de la Marne

Service émetteur :

Service Santé Environnement

Affaire suivie par :

Sébastien MATHERON-BATAILLE

Courriel :

sebastien.matheron-bataille@ars.sante.fr

Tél : 03 26 66 77 04

La Déléguée Territoriale de la Marne par intérim

A

DREAL Grand Est

UD 51 - Subdivision MARNE 2

(Plateforme DAENV)

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le **14 Fév. 2023**

Nos réf : DT51/SE/SM/EK/2023D-1702

Objet : Contribution de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'avis de l'autorité environnementale

Commune de Euvy – Parc éolien de la Plaine de Champagne.

Suite à la saisine en date du 13 janvier 2023, vous avez sollicité mes services dans le cadre de l'instruction environnementale relative à l'objet cité ci-dessus.

Je tiens à vous informer que l'implantation des éoliennes du projet n'impacte pas de périmètres de protection de captage public d'alimentation d'eau potable.

En conséquence, le service Santé Environnement de la Délégation Territoriale de la Marne de l'ARS Grand Est émet un avis favorable à ce dossier.

Pour la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est
et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale de la Marne
et par délégation,

Valérie PAJAK

